

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS99/1/Corr.2*
G/ADP/D6/1/Corr.2*
G/L/182/Corr.2*
30 mars 1998

(98-1263)

ETATS-UNIS - DROIT ANTIDUMPING SUR LES SEMI-CONDUCTEURS POUR
MEMOIRES RAM DYNAMIQUES (DRAM) DE UN MEGABIT
OU PLUS, ORIGINAIRES DE COREE

Demande de consultations présentée par la Corée

Corrigendum

Le terme "mégaoctet", qui apparaît dans le titre et dans le texte du document WT/DS99/1-G/ADP/D6/1-G/L/182, doit être remplacé par le terme "mégabit".

*Français et anglais seulement. (Le premier corrigendum a été distribué en anglais seulement.)